



Quels sont mes droits pour un achat?

Par **Jennibreizh**, le **15/01/2009** à **17:11**

Bonjour, rnJ'ai acheté un canapé sur venteunique.com le 7Mars 2008. La fabrication de mon canapé a rencontré des difficultés donc je n'ai jamais été livrée entièrement, à l'heure actuelle je n'ai que la méridienne et le pouf, il me manque donc la partie principale de mon canapé. rnPour me dédomager, vente-unique me proposait un chèque du montant des frais de port à chaque retard (le montant c'est élevé à 398euros). Il y à 2semaines, j'ai appris par mail que mon canapé ne se fabriquait plus donc je ne serais jamais livrée. A ce moment là, ils m'ont proposé soit un avoir soit un remboursement, j'ai accepté le remboursement puisqu'aucun de leur canapé actuel ne me plaisais. rnM'inquiétant de ne pas voir arriver le chèque j'ai téléphoné pour savoir où en était le remboursement, et la personne que j'ai eu en communication m'a appris que le chèque était parti mais que le montant était des 748euros (le montant de base) moins les 398euros de dédommagement. rnJe voulais savoir si cela était normal que les dédommagements rentre en ligne de compte sachant que je n'ai pas de canapé depuis bientôt 1an. rnQuels sont mes droits? rnCordialement